Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 1

Artikel: A farceur, farceur et demi !
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-192723

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

B.1344

Trentième année. N° 1 Samedi 2 janvier 1892.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an . . 4 fr. 50
six mois . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois.* — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS datent du *1er janvier*, du *1er avril*, du *1er juillet* ou du *1er octobre.*

Vieillerie.

Je remonte à une cinquantaine d'années.

Alors dans nos villages de montagne les mariages et les constructions de maisons ou granges, donnaient régulièrement lieu à des fêtes, auxquelles tous les habitants prenaient part ; il n'y avait que de rares exceptions à cette règle.

Lors d'une *noce*, le premier dimanche de la publication des bans (le premier dimanche *des annonces*), les garçons de la jeunesse, bientôt suivis des hommes et des enfants, se rendaient dans un verger, à proximité du village, et de là à coups de chandeliers, de têtes de chats ou de fusils et même de pistolets, *réveillaient l'époux* qui bientôt arrivait porteur d'une *cocasse*, et le vin circulait à la ronde.

A qui bâtissait, les filles de la jeunesse offraient une ou deux fenêtres, — dont elles payaient le prix à l'entrepreneur, et le *bouquet*, — un petit sapin chargé de fleurs et de rubans qui se plantait sur le faîte (*la frête*), du bâtiment.

Le bouquet était apporté par la jeunesse marchant par paires au son de la musique ; de la musique du bal qu'offrait en retour le propriétaire de la construction. — A la réception du bouquet, le vin circulait aussi.

A *noce* et à *bâtisse*, on portait la *santé* de celui qui offrait à boire. Le plus stylé des assistants se mettait autant que possible en évidence et prononçait invariablement ces paroles :

« Mes amis, nous allons boire à une santé qui nous est fort chère ; c'est à la santé de (ici noms et qualités), qui nous fait l'honneur de nous offrir un verre de vin.

« A sa santé et qu'il vive ! »

Puis la foule :

« A la même, qu'il vive ! »

Puis, chantant :

A cette santé que l'on vient de nommer,
A cette santé que chacun y réponde ;
Amis, buvons tous à la ronde,
Faisons honneur à cette santé.

Et l'on continuait par :

A la même qu'il vive ! You, you !

Et :

A boire ! à boire ! à boire !
Nous quitterons-nous sans boire ?
Les bons enfants ne sont pas si fous
De se quitter sans boire un coup !

Maudit soit qui en boira
Et qui s'embarbouille... bouille,
Maudit soit qui en boira
Et qui s'embarbouillera.

Qui en boit s'en ressent ;
Qui n'en boit s'en répent !
J'aime mieux boire et m'en ressentir,
Que ne pas boire et m'en répentir.
A la même qu'il vive !

Car il en vaut bien la peine
Pour un ami que l'on aime.
Buvons rasade, mes amis,
Ne buvons pas rien qu'à demi.

Et encore :

A boire ! à boire ! à boire !

C'est le refrain de la chanson : *A boire ! A boire ! A boire !* — Chanson de buveurs émérites, dit Larousse.

Tous les départements vinicoles de la France l'entonnent à l'occasion, c'est-à-dire dans les grandes circonstances, et il faut un gosier et un estomac robustes pour résister aux rasades qu'appelle chaque couplet. Remarque caractéristique : chaque pays s'approprie le troisième vers du refrain. Ainsi, en Bourgogne, au lieu de *les bons enfants*, on dit *les Bourguignons n'sont pas si fous*, etc., et ainsi dans le Mâconnais, le Bordelais, l'Angoumois, etc.

Je n'ai jamais entendu la chanson ; mais le refrain est, — ou était, — très populaire chez nous, et j'ai entendu souvent aussi quelqu'un de nos vignobles ou villages s'approprier le troisième vers du refrain.

Cette vieille chanson sera nouvelle pour bon nombre de nos lecteurs. La voici :

REFRAIN

A boire ! à boire ! à boire !
Nous quitt'rons-nous sans boire ?
Les bons enfants n'sont pas si fous
Que d'se quitter sans boire un coup !

Chaq' chanson qui prend sa fin
Ell' mérite, elle mérite,
Chaq' chanson qui prend sa fin,
Ell' mérite un verr' de vin ! —

Un coup, c'est trop peu, mon vieux,
Encore un, frère Grégoire,
Quand les bœufs vont deux à deux,
Le labourage en va mieux.

Deux coups sont bientôt finis,
Verse encore, frère Grégoire,
A la santé des amis,
A la table réunis.

Trois coups ce n'est pas assez,
Allons donc, frère Grégoire,
En l'honneur de ces beautés
Dont les cœurs sont enchantés.

Quatre coups ! morguenne, holà !
Non vraiment, frère Grégoire,
A notre hôte que voilà,
Buvons encore celui-là.

Cinq coups, l'compte n'est pas fait,
Encor un, frère Grégoire,
Notre hôte se fâcherait
Si sa cave n'y passait.

Mais la m'sure est au complet ;
Merci bien, frère Grégoire,
Laissons reposer l'cornet
Et fermez le robinet.

A boire ! à boire ! à boire !
Nous quitt'rons-nous sans boire ?
Les bons enfants n'sont pas si fous
Que d'se quitter sans boire un coup.

(*L'Agace*, supplément du *Messager des Alpes.*)

A farceur, farceur et demi !

Nous trouvons l'anecdote suivante dans un ancien journal lausannois. Elle est datée de Grandson, le 23 juin 1784 :

Lorsque j'étais à Paris, où j'avais un grade avancé dans la garde du prince, je fréquentais un café où survint un jour le plus étrange personnage qu'il soit possible d'imaginer. C'était au mois de janvier ; il faisait une froidure atroce. La singularité de cet homme le fit immédiatement remarquer ; sa taille était gigantesque ; il portait un chapeau grotesquement troussé, un habit noir et court en camelot ; il traînait une vieille dague dont le fourreau lui battait le gras de la jambe et cadençait sa marche à mourir de rire.

Le lendemain, à la même heure, il revint au même café, et chacun de lui lancer indirectement quelque quolibet. Très en gaîté ce jour-là, je ne pus m'empêcher de le taquiner.

— Votre habit est bien léger, monsieur, vous allez vous enrhumer.

— C'est mon affaire, répondit-il, en me décochant un regard courroucé.

— Faut pas se fâcher, repris-je, c'est dans l'intérêt de votre santé que je vous dis cela.

— Finissez-la ! fit-il brusquement. Et

puisque vous avez le loisir de m'insulter, vous aurez apparemment celui de me suivre.

— Où?

— Aux Champs Elysées.

Le lieu du rendez-vous m'apprit ce qu'il s'agissait d'y faire ; mon aventure pouvait satisfaire ma curiosité : je ne demandais pas mieux.

— Monsieur, me dit-il en arrivant, je ne me bats que sans habits, j'en suis plus à mon aise ; il n'est pas juste que vous ayez moins d'avantage, et vous pouvez ôter le vôtre.

A son exemple, je m'en débarrassai et le jetai à mes pieds.

Il s'agissait de tirer son épée ; il y mit un grand moment, et il eut besoin de toute sa force pour la dégager du fourreau. Enfin, nous voilà en train... Ah ! comme cet homme se bat ! quelle justesse dans ses coups ! quelle précision dans ses mouvements ! Il me traita en petit garçon... En effet, il me ménagea, cela fut sensible ; il para mes coups à merveille, et eût pu m'en donner à son gré ; mais il en voulait moins à ma personne qu'à mon épée, qui était devenue l'unique objet de ses coups.

Profitant de l'avantage que je lui laissai prendre, il me fit reculer de quatre à cinq pas, et avança lui-même jusqu'à l'endroit où j'avais déposé mon habit ; ses coups continuels me désarmèrent ; enfin maître de mon épée, il la jette avec la sienne à trente pas de nous, prend avidement mon habit, l'endosse en fuyant, et se soustrait bientôt à mes yeux étonnés.

J'étais sans habit !... Car quoiqu'il m'eût laissé le sien, je repugnais à m'en servir ; comment me présenter dans cet état ? que faire ?... Il fallait se décider, car j'avais froid, et l'endroit n'est pas beau en hiver. Mon orgueil se tut enfin devant la nécessité ; je m'affublai de l'habit de camelot noir, et sous cet équipage grotesquement ridicule, je me dépêchai de gagner un fripier.

Me voyez-vous avec ce costume moitié civil, moitié militaire, rentrer dans mon quartier !...

On dit que les pierres parlent, je le crois ; car le lendemain mon aventure était connue, et à peine avais-je entr'ouvert la porte du café mentionné plus haut qu'un immense éclat de rire accueillait mon entrée.

Les effets de la prison.

Un avocat me contait, dit M. Paul Ginisty, une conversation qu'il avait eue avec un précieux escroc, philosophe à sa manière, et qui, au moins, ne manque pas de franchise.

— Pour combien d'années pensez-vous que j'en aie ? demandait-il à son défenseur, qui allait le voir dans sa cellule quelques jours avant sa comparution devant la justice.

— Mais, répondit l'avocat, qui ne s'illusionnait pas sur la valeur des arguments qu'il pourrait faire valoir en faveur de son client de hasard, vous en aurez bien pour cinq ans.

— Bon ! reprit l'autre, avec une tranquillité satisfaite, je m'en accommoderai.

— Vous êtes facilement content.

— Que voulez-vous ?... Je puis bien vous dire cela à vous ! On ne m'a pas tout repris, et j'ai mis de côté, en lieu sûr, une bonne partie du magot dont les juges vont me demander compte... A l'audience, jaurai une très bonne attitude... Vos efforts aidant (ne vous faites pas trop de bile à mon sujet, pourtant !), j'évite donc le maximum. Mettons que les cinq ans en question me soient adjugés. J'accomplis ma peine, sans m'émouvoir, en confectionnant « à la papa » des abat-jour ou des chaussons de lisière, bien noté parce que je ne ferai pas de bêtises, et devant à ma conduite quelques petites douceurs. Mon temps fini, je reprends *mon* argent, bien prudemment, là où il est caché, sans attirer en aucune façon l'attention... Pas si sot !... Et je termine mes jours en bon rentier... Tout compte fait, cinq ans de prison (pendant lesquels j'amasse encore un petit pécule !), ce n'est pas payer trop cher le repos de l'avenir. Est-ce que, en travaillant comme un nègre, j'aurais pu, en ce délai, m'assurer une retraite ? C'est cette pensée qui me fera prendre patience ! »

Le raisonnement du gredin était logique. Son cas est de ceux qui se reproduisent fréquemment. On peut se demander quelle action a la prison — la prison telle qu'elle est actuellement — sur des gaillards de cette trempe.

L'an 1891.

Te possiblio coumeint lo teimps passè ! Mè seimbliè que l'est l'autra né que n'ira à la pinta tsi Piquenaux, l'an passâ, qu'on bévessâi demi-litre ein attindeint tsantâ clliâo valets, et qu'on atteindâi la minè po ourè lè clliotsès senâ la novalle annâïe, et no revouâique dza âo bounan ! Du sti an passâ, âo picolon dè la miné, noutrè duè clliotsès font savâi à petits et grands qu'on cambè la bouenna ; et quand bin clliâo dâi z'autro veladzo diont qu'on derâi qu'on tapè su dâi bernâ, n'est què pè dzalozi. Fâ bon savâi coumeint on vi, et à la premire senaillâ, on sè soitè lo bounan ein sè totseint la man et ein bévesseint on verro, que n'ia rein dè pe galé què cein.

Portant, quand bin seimbliè que cé an noinantè-ion a étâ vito passâ, que d'afférès lâi a z'u ! Dâi dzeins tiâ, niyî et estraupiâ pè lè tsemins dè fai, qu'on derâi que lè treins sè sont bailli lo mot po destruirè l'humanitâ, émelluâ lè vagons et férè veni avau lès ponts ; dâi z'inondachons, iô lè rio ont razâ et couvai prâ et tsamps, que tot a étâ perdu ; lo fû, qu'a bourlâ dâi veladzo quasu tot einti et iô lè pompès ne fasont pas mé que n'a seringa ein sâo ; dâi treimbliémeints dè terra, iô tot grulâvè ; dâi pourro mineu, einterrâ tot vi ; dâi naufradzo su l'édhie, iô onna masse dè naviots et liquiettès sont z'u âo fond avoué lè dzeins qu'étiont dessus ; dâi z'oûrès coumeint cllia dè La Vallâ, que traisont lè noyirès, trossont lè publio, râzont lè bous et dégueliont lè mâisons : dâi banqueroutès dè grands coquiens, que mettont à tiu nu et à pi dè tsau tant dè pourrès dzeins ; dâi maladi ; dâi crouïès veneindzès. Enfin quiet ! prâo mau et prâo misère, sein comptâ lè mandats dâi protiureu et lè vesitès dâi z'hussiers.

Mâ quê lâi férè ! « Cé qu'est lé n'haut, » coumeint diont pè Dzenéva, et qu'est noutron maitrè â ti, l'a volliu dinsè. Faut sè soumettrè sein bordenâ, kâ sâ mî què no cein que no faut, et quoui sa bin pou s'on grand malheu ne no z'espargnè petétrè pas de n'autro malheu onco pe grand.

Eh bin, tot parâi, totès clliâo calamitâ n'ont pas gravâ âi dzeins dè s'amusâ ; et on derâi que mé y'a dè mau et dè guignons, mé y'a dè dzouîo et dè pliési ; et tandi cll'annâïe noinantè-ion que y'a z'u tant dè clliâo misères, n'ia jamé z'u atant dè fétès, dè tire-bas et dè refredons ; jamé lè dzeins n'ont atant bafrâ, rupâ, fifa, tsanta, corattâ, rondâ et bragâ, et tot lo mondo s'ein est mécliâ. Sein comptâ lè z'abbâyi, lè dansès, lè nocès et lè batsi, n'ein z'u lè fétès dè l'universitéro po lè dzeins dè cabosse, qu'ont royaumâ trâi dzo pè Lozena et Metru ; lè fètès dâo centenéro, iô lè z'homo hiaut pliaci ont fé bombance dein lè petits cantons et iô dein ti lè veladzo dè la Suisse on a fé dâi discou, dâi banquiets, dâi parardès, dâi fû, et fé gorgossi bin dâi bossatons ; et pi lâi a z'u la féta dâi bœilans pè Yverdon, iô ne sont pas restâ ein derrâi per dézo la cantina, kâ dè trâo ruailà cein chétsè la dierdetta ; et lo tir cantonat, pè Mordze iô la mounïa n'a pas fé défaut ; kâ n'est pas clliâo dè la tempérance que lâi sont z'u et lo La Coûta et lo Lavaux ont peçi coumeint n'a goletta. Et tant d'autrès fétès, grantès et petitès iô on s'est rein refusâ ! Tot cein prâovè que cein ne va pas onco tant mau per tsi no, et ma fâi tant mî, et du que cein va dinsè, vive lo bounan ! on sè pâo bin accordâ on demi litre dè plie, sein couson de la misère. A la voûtra !

Un de nos abonnés nous envoie les charmants et spirituels couplets suivants, retrouvés dans ses papiers, et qui furent composés, à l'occasion d'un banquet, par un vieux citoyen de Genève :